



Cercle Nautique du Touquet

Le Touquet, le 1 Janvier 2018.

Madame, Monsieur, chers amis du CNT

Comme chaque année nous vous remercions de bien vouloir nous adresser par retour de courrier, votre cotisation d'adhésion au Cercle Nautique du Touquet (Association loi 1901) ainsi que le règlement de votre licence fédérale de voile accompagné d'un certificat médical d'aptitude au sport. Vous avez 2 possibilités.

✓ **Membre Actif**

La cotisation s'élève à **40 euros**. Elle est obligatoire pour les propriétaires d'une embarcation sur la Base Nautique de la Baie de Canche, (parking ou mouillage)

Cette cotisation est ramenée à **20 euros pour les mineurs**.

Seuls les Membres actifs ont le droit de vote à l'Assemblée Générale et sont éligibles selon les conditions figurant aux statuts consultables sur le site internet.

✓ **Membre Sympathisant**

Votre équipier, conjoint, enfant ou tout autre membre de la famille peut prendre une cotisation de Membre sympathisant qui s'élève à **10 euros** par personne.

Les non propriétaires désireux de s'intégrer dans la vie de l'association en bénéficiant des prestations affichées au club house et rappelées sur le site internet, doivent s'acquitter d'une cotisation de membre sympathisant qui s'élève à **10 euros** par personnes.

✓ **Assurance.**

La loi impose à tout membre d'une association sportive de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile pour l'exercice de ce sport. S'agissant notamment des pratiquants de la voile, la souscription d'une licence de la Fédération Française de Voile dont le montant s'élève à 55 euros pour les personnes majeures et à 28 euros pour les mineurs, couvre cette obligation légale.

La cotisation de Membre Actif est obligatoire à partir du moment où vous avez une embarcation inscrite sur la Base Nautique de la Baie de Canche. Les règlements (cotisation(s) et licence(s) peuvent être regroupés sur un même chèque, à l'ordre du

Cercle Nautique du Touquet.

1, Avenue Jean Ruet

62520 LE TOUQUETE PARIS PLAGE

Ces redevances sont indépendantes du règlement du parking ou du mouillage qui doit être réglé à l'ordre de Touquet Paris Plage Tourisme.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Base Nautique pour de plus amples renseignements au 03.21.05.12.77.

Lors de votre inscription nous vous remettons un bon pour une boisson à venir prendre au club House et ainsi découvrir les règles de « bonne conduite » qui régissent l'utilisation des infrastructures de la base ainsi que le programme 2018 des activités de votre club.

1^{er} RDV : le 31 mars à 9h00 au club pour une action de nettoyage de la Canche. (N'oubliez pas vos bottes et vos gants)

1, Avenue Jean Ruet - 62520 Le Touquet
Tél : 03.21.05.12.77 - Fax : 03.21.05.59.77
Site : <http://cercle-nautique-du-touquet.fr>
E-mail : webmaster@cercle-nautique-du-touquet.fr



Cercle Nautique du Touquet

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Ronan Lagadec
Président du Cercle Nautique du Touquet